

d'étudier cette importante question et d'en faire rapport à la Chambre d'ici le 26 juin.

L'hon. M. Turner: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. En tant que députés, ne devrions-nous pas nous opposer à ce que le député prenne le temps de la Chambre un jour réservé à l'opposition?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, l'opposition est toujours heureuse d'entendre des paroles de sagesse et de vérité et elle espère que le gouvernement y réagira de manière sensée.

M. l'Orateur: Les honorables députés savent que la Chambre peut être saisie de la motion s'il y a consentement unanime. Y consent-on à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime. La motion ne peut pas être présentée.

L'INDUSTRIE

LES MINES D'OR—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION EN VERTU DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Français]

M. Oza Tétrault (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je demande à proposer l'ajournement de la Chambre, en vertu de l'article 43 du Règlement, en vue de la discussion immédiate des mesures à prendre pour corriger la situation des mines d'or au Canada.

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que l'étude de la loi relative aux subventions aux mines d'or requiert un débat d'urgence pour clarifier la situation.

Les corporations minières, les mineurs et les municipalités qui vivent de l'exploitation des mines d'or ont besoin de connaître assez tôt l'attitude du gouvernement pour programmer leurs activités futures.

Pour cette raison, la Chambre devrait être immédiatement saisie du problème et ainsi permettre aux députés de faire connaître leurs points de vue au gouvernement.

M. l'Orateur: Je dois signaler à l'honorable député que la motion qu'il propose à la Chambre, en vertu de l'article 43 du Règlement, est en fait une motion en vertu de l'article 26. L'honorable député veut proposer l'ajournement de la Chambre pour discuter d'une question d'importance nationale et d'intérêt immédiat, et un tel ajournement doit normalement être proposé en vertu de l'article 26

[L'hon. M. Hees.]

du Règlement. Cependant, pour ne pas susciter de complications, je vais simplement demander aux honorables députés s'ils consentent à ce que la motion soit présentée à ce moment.

Des voix: Non.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Il n'y a pas d'unanimité et, par conséquent, la motion proposée par l'honorable député de Villeneuve ne peut pas être soumise à la Chambre.

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

MESURE TENDANT À RETARDER L'ABROGATION DE CERTAINES DISPOSITIONS

[Traduction]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports) propose la 1^{re} lecture du bill S-23 émanant du Sénat, retardant la fin de l'application de certaines dispositions de la loi modifiant la loi sur la marine marchande du Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

OCTROI DU STATUT CORPORATIF CANADIEN

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations) propose la 1^{re} lecture du bill S-25 émanant du Sénat, concernant la Compagnie de la Baie d'Hudson.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INFLATION—L'AGGRAVATION DU CHÔMAGE—LES PRÉVISIONS DE L'OCDE—LA STIMULATION DE L'EMPLOI

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre s'il est d'avis que le taux de chômage désaisonnalisé que vient de publier le Bureau fédéral de la statistique et qui s'établissait le 23 mai à 6.2 p. 100, est essentiel pour combattre l'inflation ou s'il compte annoncer certaines mesures en vue d'accroître l'emploi au Canada.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je répondrai non à la première question, et à la seconde que nous avons déjà annoncé ces mesures.